

Désignation de l'entreprise : AY SUPPLIES AND SERVICES

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 2772 Route de Valbonne 06410 BIOT

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 8022973300014

Néant ☐ *

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP

(3) Part à plus d'1 an : CR

Clause de réserve de propriété : *

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Certifié conforme

Signé par :



169DDECCB5E842C

Désignation de l'entreprise			AY SUPPLIES AND SERVICES		Néant ☐ *	
					Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :100.....)				DA	100
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)				DC	
	Réserve légale (3)				DD	10
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)				DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)				DG	54 302
	Report à nouveau				DH	-45 902
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	22 915
	Subventions d'investissement				DJ	
	Provisions réglementées *				DK	
	TOTAL (I)				DL	31 425
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM
Avances conditionnées				DN		
TOTAL (II)				DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP	
	Provisions pour charges				DQ	
	TOTAL (III)				DR	
DETTES (4,	Emprunts obligatoires convertibles				DS	
	Autres emprunts obligataires				DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	11 694
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)				DV	
	Instruments financiers à terme				D1	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW	29 807
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	125 371
	Dettes fiscales et sociales				DY	38 892
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ	
	Autres dettes				EA	310 374
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB	
TOTAL (IV)				EC	516 138	
Ecart de conversion passif * et différences d'évaluation TOTAL (V)				ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	547 563	
REINVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	10
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	486 331
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	5 133	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 547 562,74 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 22 914,93 Euros.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifié.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Détermination des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les interêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS				
	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation		
		suite à rééval.	acquisition	
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	22 000,00			
TOTAL	22 000,00			
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements et aménagements divers				1 797,95
Matériel de transport	180,00			
Matériel de bureau, informatique & mobilier	4 280,84			
TOTAL	4 460,84			1 797,95
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières	6 913,51			
TOTAL	6 913,51			
TOTAL GENERAL	33 374,35			1 797,95

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			22 000,00	
TOTAL			22 000,00	
Immobilisations corporelles				
Inst. générales, agencements et aménag. divers			1 797,95	
Matériel de transport			180,00	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			4 280,84	
TOTAL			6 258,79	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières		176,10	6 737,41	
TOTAL		176,10	6 737,41	
TOTAL GENERAL		176,10	34 996,20	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS						
	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations corporelles						
Inst. générales, agencts divers				29,25		29,25
Matériel de transport			180,00			180,00
Matériel de bureau, informatique			4 280,84			4 280,84
TOTAL			4 460,84	29,25		4 490,09
TOTAL GENERAL			4 460,84	29,25		4 490,09

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE			
	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	6 737,41		6 737,41
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	9 278,65	9 278,65	
Autres créances clients	437 534,51	437 534,51	
Taxe sur la valeur ajoutée	12 998,99	12 998,99	
Débiteurs divers	21 818,99	21 818,99	
TOTAL	488 368,55	481 631,14	6 737,41

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	11 693,59	11 693,59		
Fournisseurs et comptes rattachés	125 370,52	125 370,52		
Personnel et comptes rattachés	2 715,79	2 715,79		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 721,23	6 721,23		
Taxe sur la valeur ajoutée	29 409,39	29 409,39		
Autres impôts et taxes assimilées	46,03	46,03		
Groupes et associés (2)	10 565,65	10 565,65		
Autres dettes	299 808,60	299 808,60		
TOTAL	486 330,80	486 330,80		
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	14 113,00			

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant

ENGAGEMENTS REÇUS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant

A Y SUPPLIES & SERVICES
Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros
Siège social : 2772 Route de Valbonne, 06410 BIOT
802 297 333 RCS ANTIBES

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 10 JUIN 2026

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 22 915 euros de la manière suivante :

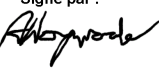
Bénéfice de l'exercice **22 915 euros**

A l'absorption des pertes antérieures **22 915 euros**

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme à l'original,

Le Président
Andréas WOYWODE

Signé par :

169DDFCCB5F842C...